

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
A LA CREATION D'UN POSTE
D'EDUCATEUR OU D'ANIMATEUR SPORTIF**

RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

Identification : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Fax : -----

Email (Obligatoire): -----

Correspondant à joindre : -----

Téléphone : -----

IDENTIFICATION DE L'EDUCATEUR/ANIMATEUR SPORTIF

Nom et Prénom : -----

Brevet d'Etat : -----

Fonction : -----

INTERVENTION DE LA REGION

Dans le cadre de la création directe d'emplois, l'action régionale vise à appuyer toutes les démarches créatrices d'emplois, d'activités nouvelles et d'opportunités d'intégration professionnelle.

Ainsi, il est mis en place un appui financier, sous forme de subvention, pour la **création** d'un emploi d'Educateur ou d'Animateur Sportif.

CRITERES D'ELIGIBILITE

"les aides à la création directe d'emplois d'utilité sociale initiés dans le Plan Régional pour l'Emploi, renommé Contrat Régional pour l'Emploi et une Economie Responsable (C.R.E.E.R.), excluent du bénéfice de l'aide régionale les structures qui feraient le choix de recruter sur la base d'un Contrat Nouvelles Embauches ou de tout autre type de contrat dérogeant aux règles de rupture de contrat prévues dans le code du travail "

MONTANT DE L'AIDE

Le coût total de l'opération est plafonné à **25 200 €** charges comprises pour un poste à **temps plein** (35 heures/semaine), soit :

- 1^{ère} année, 11 340 € ou 45 % (si le salaire annuel est inférieur au plafond)
- 2^{ème} année, 7 560 € ou 30 % (si le salaire annuel est inférieur au plafond)
- 3^{ème} année, 3 780 € ou 15 % (si le salaire annuel est inférieur au plafond)

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU DOSSIER

✦ L'éducateur sportif doit **obligatoirement** être titulaire d'un **Brevet d'Etat 1^{er} degré** délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

✦ Les missions de l'éducateur seront :

- l'enseignement d'un sport et la dispense d'une formation sportive dans le cadre de l'activité de l'association,
- la participation au développement d'activités périscolaires,
- l'animation des activités physiques pendant les vacances scolaires,
- la participation à la gestion et la bonne marche de l'association

L'association s'engage à recruter l'éducateur/animateur sportif par un **contrat à durée indéterminée au plus tard à l'issue de la première année.**

Toutes les pièces du dossier doivent être fournies en deux exemplaires

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER**

- Copie des **statuts actualisés** portant la date d'approbation et **certifiés, en original, par le Président actuel** (ils doivent être conformes à ceux déposés en Préfecture)

- Copie des insertions (ou récépissés de déclaration) au Journal Officiel concernant la création de l'association, ainsi que les modifications ultérieures portant sur le titre, le but ou l'adresse du siège social.

- Liste des dirigeants et membres du conseil d'administration ou du bureau en exercice,

- ORIGINAL** du Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postale (R.I.P) ou Caisse d'Epargne (R.I.C.E.), L'intitulé du compte doit être **strictement identique** à la **dernière parution au Journal Officiel**. – ***Le nom de la structure doit apparaître intégralement (sans abréviation de mot ou sigle).***

- Délibération relative aux pouvoirs du conseil d'administration ou du bureau précisant les personnes habilitées à engager l'association dans toutes les démarches administratives et/ou financières (signée par l'ensemble du bureau).

- Copie de la parution INSEE sur laquelle figure le Numéro de SIRET de l'association.

- Attestation sur l'honneur (*modèle ci-joint*)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Régional, datée et signée par la personne habilitée à engager l'organisme, qui précise l'objet de la demande. **La demande doit être faite avant embauche.**

Une Fiche de poste.

Une attestation sur l'honneur, signée par le Président, indiquant que la personne recrutée n'était pas salariée de la structure, dans les 2 ans précédant la demande (cf. page 2 : Critère d'Eligibilité).

La copie du Brevet d'Etat 1^{er} Degré (Obligatoire)

La copie du contrat de travail : le temps de travail hebdomadaire doit être de 35 heures minimum.

Rapport d'activités de la structure 2010 et prévisionnel 2011 (mentionnant le public concerné, les moyens mis en œuvre, les actions envisagées...)

Projet sportif

Projet associatif

Documents comptables :

Budget prévisionnel Global de l'association 2011, faisant ressortir l'ensemble des financements publics et privés ainsi que les aides en nature dont l'association bénéficie **daté et visé (Nom, Prénom, Qualité) par le Président et le Trésorier,**

Budget Annuel du poste charges comprises (brut+charges patronales). **daté et visé (Nom, Prénom, Qualité) par le Président et le Trésorier,** ce document doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Compte de résultat 2010 **daté et visé (Nom, Prénom, Qualité) par le Président et le Trésorier.**

Rapport du Commissaire aux Comptes 2010 **daté et visé (Nom, Prénom, Qualité) par le Président et le Trésorier.**

Une délibération du Conseil d'Administration habilitant le Président à signer la convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur (**voir ci-dessous, modèle à reproduire sur papier à en-tête de l'association, en deux exemplaires**)

DELIBERATION DE L'ORGANE DIRIGEANT :

Le Conseil d'administration (ou Bureau), réuni le , a décidé de donner tout pouvoir au Président en exercice, Monsieur, pour signer la convention passée avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait àle

Signatures + nom, prénom et qualité: **Président, Trésorier et Secrétaire**

Associations

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

Modèle d'Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (Nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- s'engage à respecter les dispositions du règlement financier et de ses annexes ainsi que les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques :

Il est notamment rappelé que :

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à la Région une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres :

- toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

A cet effet, la Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et des textes pris pour son application :

- lorsque la subvention régionale est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé, bénéficiaire, doit produire à la Région un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Région dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

- prend acte du fait qu'en cas de non respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Région

Fait, le.....à

Signature

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
A LA CREATION D'UN POSTE
D'AGENT DE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES SPORTIVES**

RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

Identification : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Email (obligatoire) : -----

Correspondant à joindre : -----

Téléphone : -----

IDENTIFICATION DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT

Nom et Prénom : -----

Brevet d'Etat 2 (ou équivalence) : -----

INTERVENTION DE LA REGION

Dans le cadre de la création directe d'emplois, l'action régionale vise à appuyer toutes les démarches créatrices d'emplois, d'activités nouvelles et d'opportunités d'intégration professionnelle.

Ainsi, il est mis en place un appui financier, sous forme de subvention, pour la **création** d'un emploi d'agent de développement.

CRITERE D'ELIGIBILITE

"les aides à la création directe d'emplois d'utilité sociale initiés dans le Plan Régional pour l'Emploi, renommé Contrat Régional pour l'Emploi et une Economie Responsable (C.R.E.E.R.), excluent du bénéfice de l'aide régionale les structures qui feraient le choix de recruter sur la base d'un Contrat Nouvelles Embauches ou de tout autre type de contrat dérogeant aux règles de rupture de contrat prévues dans le code du travail "

MONTANT DE L'AIDE

La subvention régionale est de 36 000 euros (au maximum sur les trois années, sur la base d'un montant de salaire annuel brut avec charges plafonné à 29 400 €) pour un **temps plein de 35 heures**, l'aide régionale se décompose comme suit :

	Si le salaire annuel est inférieur à 29 400 €	Si le salaire est égal ou supérieur à 29 400 €
1 ^{ère} année	45 %	18 000,00 €
2 ^{ème} année	30 %	12 000,00 €
3 ^{ème} année	15 %	6 000,00 €

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU DOSSIER

✦ L'agent de développement doit **obligatoirement être titulaire d'un Brevet d'Etat 2^{ème} degré** délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou d'un **diplôme universitaire de Niveau II** (licence, maîtrise...).

✦ Mission de l'agent de développement :

Faire émerger et animer des projets à moyen et long termes permettant le développement d'un sport particulier ou d'activités sportives sur un territoire.

L'association s'engage à recruter l'agent de développement par un **contrat à durée indéterminée au plus tard à l'issue de la première année.**

Toutes les pièces du dossier doivent être fournies en deux exemplaires

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Copie des **statuts actualisés** portant la mention de la date d'approbation et **certifiés, en original, par le Président en exercice** (ils doivent être conformes à ceux déposés en Préfecture)

- Copie des insertions (ou récépissés de déclaration) au Journal Officiel concernant la création de l'association, ainsi que les modifications ultérieures portant sur le titre, le but ou l'adresse du siège social.

- Liste des dirigeants et membres du conseil d'administration ou du bureau en exercice,

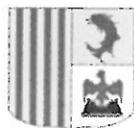
- Original** du Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postale (R.I.P) ou Caisse d'Epargne (R.I.C.E.), L'intitulé du compte doit être **strictement identique** à la **dernière parution au Journal Officiel**. – le nom de la structure doit apparaître **intégralement (pas de sigle ou abréviation de mot)**

- Délibération relative aux pouvoirs du conseil d'administration ou du bureau précisant les personnes habilitées à engager l'association dans toutes les démarches administratives et/ou financières (**signée par l'ensemble du bureau**).

- Copie de la parution INSEE indiquant le N°SIRET de l'association

- Attestation sur l'honneur (*modèle ci-joint*)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Régional, datée et signée par la personne habilitée à engager l'organisme, qui précise l'objet de la demande. **La demande doit être faite avant embauche.**

Une Fiche de poste.

Une attestation sur l'honneur, signée par le Président, indiquant que la personne recrutée n'était pas salariée de la structure, dans les 2 ans précédant la demande (cf page 2 : Critère d'Eligibilité).

La copie du Brevet d'Etat 2^{ème} Degré ou d'un diplôme universitaire de niveau II.

La copie du contrat de travail .

Rapport d'activités de la structure 2010 et programme prévisionnel 2011 (mentionnant le public concerné, les moyens mis en œuvre, les actions envisagées...)

Projet sportif

Projet associatif

Documents comptables :

Budget prévisionnel Global de l'association 2011, faisant ressortir l'ensemble des financements publics et privés ainsi que les aides en nature dont l'association bénéficie, **daté et visé (Nom, Prénom et Qualité) par le Président et le Trésorier,**

Budget Annuel du poste charges comprises (détailler le salaire brut + charges patronales), **daté et visé (Nom, Prénom et Qualité) par le Président et le Trésorier,** ce document doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Compte de résultat 2010 et Rapport du Commissaire aux comptes **daté et visé (Nom, Prénom et Qualité) par le Président et le Trésorier.**

Une délibération du Conseil d'Administration habilitant le Président à signer la convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur

**modèle à reproduire sur papier à en-tête de l'association,
en deux exemplaires**

DELIBERATION DE L'ORGANE DIRIGEANT :

Le Conseil d'administration (ou Bureau), réuni le , a décidé de donner tout pouvoir au Président en exercice, Monsieur, pour signer la convention passée avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait le :

Signatures + nom, prénom et qualité: **Président, Trésorier et Secrétaire**

Associations

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

Modèle d'Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- s'engage à respecter les dispositions du règlement financier et de ses annexes ainsi que les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques :

Il est notamment rappelé que :

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à la Région une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres :

- toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

A cet effet, la Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et des textes pris pour son application :

- lorsque la subvention régionale est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé, bénéficiaire, doit produire à la Région un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Région dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

- prend acte du fait qu'en cas de non respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Région

Fait, le.....à

Signature